Tambour battant

Nous laissons derrière nous l'année 2020 avec un certain soulagement. Mais les inquiétudes sur l'avenir ne manquent pas.

Malgré nos efforts, une petite commune comme la nôtre est démunie : nous avons dû fermer les services scolaires en fin d'année pour contenir l'épidémie et c'est avec beaucoup de frustration que nous voyons s'annuler les occasions de convivialité : pas de fête de Saint Vincent- Saint Blaise ni de cérémonie des vœux cette année.

Nos locaux ne peuvent accueillir un centre de vaccination du fait des contraintes matérielles notamment la bonne conservation du vaccin. Vous trouverez des informations dans ces pages.

Je veux assurer de notre solidarité toutes celles et ceux qui sont touchés par la maladie ou le deuil et leurs proches. Les conditions actuelles sont particulièrement cruelles dans ces situations.

Quelques occasions de réjouissance existent cependant avec des arrivées de jeunes familles et des naissances dans le village. Bienvenue et grand merci de ces rayons de soleil!

Michelle Rivet, maire





Année 13, n°52

5 janvier 2021

Noël du CCAS

Le colis du Comité Communal d'Action Sociale a été distribué à cinquante deux personnes de plus de 70 ans de la commune.

Au vu de la situation sanitaire de cette fin d'année et des restrictions de réunions, seuls les conseillers

municipaux ont été mobilisés pour cette distribution.

C'est d'autant plus dommage que le nouveau CCAS installé en 2020 es dynamique et plein d' idées pour dynamiser l'action sociale de la commune.

Il est composé de 15 personnes 8 élus et 7 habitants volontaires.

Souhaitons que 2021 puisse voir aboutir les projets de convivialité qu'il a émis lors de son installation.

Rappelons que le CCAS donne une aide à la naissance et pour les activités pratiquées par les enfants.

Renseignements en mairie 0248961231

BREVES

Bois de chauffage

disponible au prix de 35 € le stère à prendre à l'atelier communal.

Possibilité de livraison sur Marçais.

Contacter la mairie

N'oubliez pas les services de notre commune :

Le Local , magasin de producteurs, livraisons possibles Tél 07 49 18 86 87 ACTUELLEMENT OUVERT LE SAMEDI DE 9H30 A 12H (en plus des horaires habituels) .

Le Franc Parlé, bar restaurant, plats à emporter, Tél 02 48 96 17 86

Les Gabignons, crèche associative (mais attention liste d'attente!)
Tél 02 48 96 20 95

Le Relais, ateliers d'insertion, production de jus et confitures Tél 02 48 56 29 36

Rémi Pinçon, artisan électricien tél 02 48 56 67 98

Jérôme Szczykala, maçon, couvreur Tél 02 48 96 14 62

Vaccination COVID : communiqué de la préfecture

La vaccination se fait uniquement sur rendez-vous.

3 possibilités de prendre rendez-vous :

- → Une plateforme téléphonique <u>régionale</u> au numéro vert suivant 0 805
 021 400 , gratuit et qui fonctionne du lundi au samedi de 9h a 18h.
- \rightarrow Une plateforme téléphonique <u>nationale</u> **0 800 009 110** gratuit et fonctionne 7 jours/7.
- → Par internet, sur le site : www.sante.fr

Pour rappel, la vaccination contre la COVID-19 concerne les personnes suivantes :

- Les personnes âgées de 75 ans et plus,
- Les professionnels de santé, y compris les professionnels libéraux, de plus de 50 ans ou présentant des comorbidités avec risque de forme grave de COVID-19,
- Aides à domicile de plus de 50 ans ou présentant des comorbidités avec risque de forme grave de COVID-19.

Passage de témoin

Nathalie Morand quitte le secrétariat de mairie qu'elle exercait à Saint Pierre les Bois et Marçais. Ses qualités et compétences ont permis sa nomination à un poste en rapport avec son grade. Elle laisse beaucoup de regrets dans nos deux communes viennent donc aui recruter une nouvelle secrétaire : Héloise TABONE qui sera aussi présente à Marçais 12h par semaine Photo ci-contre (au fond) et portrait en médaillon.



Marçais, lauréat 2020 du trophée départemental des clauses sociales Eric MESEGUER directeur de Prométhée



Remise du trophée le 6 janvier 2021 à Marçais

Cher, a remis à Michelle RIVET, Maire, le trophée « Clauses Sociales 2020 » pour l'engagement de la commune en faveur de l'insertion dans le cadre des marchés publics liés au réaménagement de l'école maternelle, de la cantine et du salon de coiffure. Les travaux ont ainsi permis l'insertion de 24 personnes éligibles au dispositif des Clauses Sociales: charpentier, maçon, menuisier, peintre.... 4 contrats d'apprentissage ont été marchés générés par publics ces communaux.

Un soutien non négligeable à l'économie locale et à l'emploi du territoire!

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE DURANT LES HORAIRES DU COUVRE-FEU

En application de l'article 4 du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Je soussigné(e),	
Mme/M.:	
Né(e) le :, à :	
Demeurant :	
certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) auto des mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 d'urgence sanitaire :	orisé en application dans le cadre de l'état
Note : les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lichors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement consil'une de ces exceptions.	
1. Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité profe d'enseignement et de formation, déplacements professionnels ne pouvait	essionnelle ou le lieu ent être différés.
2. Déplacements pour des consultations et soins ne pouvant être assurés à distance et ne pouvant être différés ou pour l'achat de produits de santé.	
3. Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux perso ou précaires ou pour la garde d'enfants.	onnes vulnérables
4. Déplacements des personnes en situation de handicap et de leur acco	ompagnant.
5. Déplacements pour répondre à une convocation judiciaire ou administrative.	
 6. Déplacements pour participer à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative. 	
7. Déplacements liés à des transits ferroviaires, aériens ou en bus pour des déplacements de longues distances.	
8. Déplacements brefs, dans un rayon maximal d'un kilomètre autour de pour les besoins des animaux de compagnie.	u domicile
Fait à :	
Le:, à:,	Pour lutter contre l'épidémie, téléchargez
(Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)	

Signature:



Bulletin municipal de Marçais

Tél: 02 48 96 12 31

Courriel:

mairie-marçais@orange.fr

Ouverture du secrétariat de mairie

Mardi-Mercredi-Vendredi 10h-12h et 14h-18h

Jeudi : 14h-18h Samedi : 10h-12h

Horaires de la Poste

Mardi : 10h30-12h Mercredi : 10h-12h Jeudi : 10h-12h Vendredi : 10h-12h Samedi : 10h-12h

Permanences

Michelle RIVET Le Lundi sur rendez-vous : 14h30 à 16h30

> Permanence des élus Le Samedi : de 10h à 12h

PARUTION DANS LE BULLETIN

Si vous avez des informations à diffuser par le biais de ce bulletin, faites-les parvenir en mairie.

BILAN D'UNE ANNÉE PAS COMME LES AUTRES

2020 a été une année d'élections, avec une mise en route du Conseil Municipal très retardée par le confinement : le budget a été voté en juillet au lieu d'avril. Anciens et nouveaux conseillers municipaux ont donc dû s'adapter à des conditions inhabituelles,

Après l'élection du maire (Michelle Rivet) et des adjoints (Patrick Lavaine, Corinne Ribaudeau et Annie Dion), les réunions de Conseil se sont consacrées au budget et aux projets de l'année et du mandat.

Par chance, les travaux prévus ont pu se dérouler quasi normalement : l'aménagement réussi du parking de la mairie et de l'école est à mettre au crédit de l'entreprise LAUMONIER et les routes des Rabouins et de la Vève de l'entreprise BORDAT .

Un groupe de travail a été constitué pour s'occuper de l'adressage. Il se réunit régulièrement avec l'assistance d'une salariée de la Poste : les habitants de la commune vont tous avoir une adresse précise, aujourd'hui indispensable pour les livraisons, les secours etc...

En décembre, l'étude sur l'aménagement de la traversée du bourg a été lancée avec la visite d'une architecte du CAUE. Ce projet pourrait voir le jour en 2022.

L'aménagement du chemin des Bayats, évoqué dans le précédent bulletin, se fera dans les premiers mois de cette année.

Enfin la réalisation d'une nouvelle station d'assainissement des bâtiments communaux a été annoncée par la Communauté de Communes pour 2021.

Le bilan serait incomplet sans l'évocation de l'école : une tâche compliquée par les mesures sanitaires. Cependant elle a été ouverte dès que possible après le premier confinement.

Les enfants restent en effet une priorité du Conseil. Ainsi la commune a signé une convention avec la Caisse d'Allocations Familiales du Cher pour le financement annuel de la crèche. Son succès ne se dément pas puisqu'elle a déjà dû demander une extension de 15 à 18 places et qu'elle reste complète.

Les prochains Conseils seront consacrés au budget et aux investissements à prévoir en 2021 (dont les panneaux signalétiques pour compléter l'adressage...)

Enfin sans salariés pas de bon fonctionnement de la commune ! Merci à Daniel Auroux, Olivier Chauveau, Corinne Jaufrais, Nathalie Morand, Maria Boncoeure, se dévouent pour assurer un service constant tout comme le personnel de l'école : Cassandra Méténier et Martine Guillemin ainsi qu'à Emilie Dupuis et Lucile les enseignantes.

Saluons aussi le personnel de la crèche, les animateurs du LOCAL et tous ceux qui contribuent à la vie communale.

Un remerciement tout particulier pour Nathalie, promue dans un nouveau poste à Orval, et qui va nous quitter en février : l'équipe, élus et salariés, en est attristée mais lui souhaite pleine réussite...